

COMMUNE DE PRIAY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 28/05/2018

Présents : Gérard THEVEAUX, Gilles MAJORCZYK, Wilfried RODEMET, Christian OWCZAREK, Jean-Claude AUSINA, Eric TEYSSIER, Didier PAUCHET, Sacharalen CAPRON, Didier PAUCHET, Fabienne CHARMETANT, Sylvain GIRARD.

Excusés : Christian HEYBERGER pouvoir donné à Wilfried RODEMET.

Absent : Jean Louis FAVIER, Jean François BRAON.

Démissionnaire : Jocelyne ARENA.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 avril 2018 a été approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Wilfried RODEMET.

DÉLIBÉRATIONS :

Portant sur la modification du budget 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur technique figure dans le budget primitif 2018 du budget principal voté en séance du 05 avril dernier (délibération n°2018-015).

En effet, la cession du camping l'Escapade aurait dû être inscrite au compte 024 – section investissement – et non au compte 775 –section fonctionnement –.

A la demande des services de la Préfecture, il convient d'apporter les modifications nécessaires par l'intermédiaire d'une décision modificative.

Approuvée à l'unanimité

Portant sur l'attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire, propose, après étude de la Commission « vie économique et associative », d'attribuer une subvention pour l'année 2018 aux associations dans la liste ci-dessous :

- SOU DES ECOLES	1 500 €
- FOOTBALL CLUB	300 €
- AMICALE DE BOULES	250 €
- AMICALE DES RETRAITES	1 000 €
- LA RIVIERE D'ENERGIE	150 €
- FNACA	150 €
- BIBLIOTHEQUE	150 €
- TITI ROCK MINET	150 €
- LA RONDE DES JEUX	300 €
- AIN'STANT FAMILLE	300 €
- LA FOULEE DES CARRONS DES RIVES DE L'AIN	200 €
- AMICALE DES DONNEURS DE SANG	80 €
- FANFARE DE PONT D'AIN	600 €
- PREVENTION ROUTIERE	160 €
- PEP	80 €
- ACADEMIE DE LA DOMBES	50 €
- RANDONNEURS DU BUIZIN DE VAUX EN BUGEY	100 €
- UNION DEPART.DES COMBATTANTS VOLONTAIRES DE LA RESISTANCE DE L'AIN	50 €

Approuvée à l'unanimité

Portant sur la modifications des statuts du SIEA

La Chambre Régionale des Comptes a relevé dans son rapport l'illégalité du financement des compétences transmises au SIEA par fonds de concours (éclairage public par exemple).

Cela impose donc la modification des statuts du SIEA. Une fois ces statuts modifiés, le financement des travaux par les communes pour des compétences transmises au SIEA sera porté par le budget de fonctionnement et non d'investissement.

Il est demandé à la commune de se prononcer sur la modification des statuts du SIEA.

Rejetée à l'unanimité

Portant sur la modification du nombre d'adjoints au Maire

Suite à la démission de Mme Arena de son poste de 1^{ère} adjointe, le nombre d'adjoints et l'ordre a été remanié comme suit :

1^{er} Adjoint : Gilles MAJORCZYK

2^{ème} Adjoint : Wilfried RODEMET

3^{ème} Adjoint : Christian OWCZAREK

Adoptée à l'unanimité.

Portant sur l'élection d'un membre au conseil communautaire de la Communauté de Communes suite à démission de Mme Charpentier

Suite à la démission de Mme Charpentier, qui était élue communautaire à la Communauté de Communes, il convient de réélire un représentant.

M. Daniel JANIN se propose au poste.

Il est élu à l'unanimité -1 abstention (lui-même).

Portant sur le choix du cabinet d'études pour la modification du PLU

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2018-010 du Conseil Municipal en date du 05 mars 2018 prescrivant la révision de notre Plan Local d'Urbanisme.

En application de l'article L123-7 du Code de l'Urbanisme, une consultation a été lancée dans la procédure de choix d'une équipe de professionnels qui réalisera le PLU, dans le respect du code des marchés publics.

Trois bureaux d'études ont répondu :

- Etudes Actions – LYON 7^{ème},
- Renaud Gergondet – LYON 3^{ème},
- Géraldine PIN – LYON 1^{er}.

Après examen des types de prestations, des délais de réalisation, des références, des moyens du coût des missions, il est proposé de retenir le bureau d'études Renaud GERGONDET à Lyon 3^{ème}.

L'offre de ce dernier s'élève à 47 700.00 € HT soit 57 240.00 € TTC sans prestations optionnelles.

Adoptée à l'unanimité

Portant sur la mise en œuvre de la télétransmission des actes administratifs et budgétaires

Il est demandé au conseil de se prononcer sur la mise en œuvre de la télétransmission des actes ci-dessus, dans la démarche de suppression des envois « papier ».

Cela implique :

- La mise en œuvre pour M. le Maire de la signature électronique,
- La signature de la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de l'Ain,
- L'adhésion à la plateforme de télétransmission DOCAPOST FAST-Actes pour la télétransmission des actes administratifs et budgétaires soumis au contrôle de légalité,
- L'accord donné à M. le Maire pour la signature du contrat de souscription entre la commune et Certinomis (prestataire de service des certificats de sécurité électronique),
- La désignation de MM le Maire et le 1^{er} Adjoint en qualité de responsables de la télétransmission.

Adoptée à l'unanimité

Portant sur la signature de la convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation proposée par le Centre de Gestion de l'Ain

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation.

Le CDG01 propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs :

- La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES),
- La dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole d'Echanges Standard – PES V2)

Il est demandé d'autoriser M. le Maire à adhérer à la convention proposée par le CDG01.

Adoptée à l'unanimité

Ecole – Conseil du 25/05/2018

221 élèves en projeté sur l'année scolaire 2018/2019.

Mme Bézières Virginie est nommée titulaire sur une des 9 classes pour la rentrée scolaire prochaine.

Les classes de CP et CE1 seront installées dans les nouveaux bâtiments modulaires.

Rythmes scolaires : vote du conseil de classe pour rester sur les 4,5 jours. La proposition du DASEN sera connue le 26 Juin prochain.

Présentation du PPMS (prévention risques technologiques, etc...).

Il est précisé que durant la phase de travaux (14 Juin jusqu'à la fermeture de l'école 7 Juillet) la voie pompiers sera neutralisée et le plan d'évacuation revu en conséquence.

La Kermesse aura lieu le 22 Juin ainsi que la représentation de la troupe de théâtre du sou des écoles (élèves).

Arrêté municipal concernant la pratique de la mécanique sur la voie publique

La mécanique pratiquée sur la voie publique sera désormais interdite suite à un arrêté qui sera pris prochainement par M. le Maire. Les contrevenants s'exposent à une contravention ainsi qu'à l'enlèvement du véhicule par la fourrière.

Fête de la musique

Celle-ci est en cours d'organisation. Un chapiteau sera monté pour abriter les musiciens.

Sa date est prévue pour le Samedi 23 Juin 2018 au soir sur la place Laurent Ferrand.

La Grande Rue de la Côtère sera coupée entre la rue de l'Eglise et la route de la Dombes afin de libérer la place pour le public.

Urbanisme : commission du 02/05/2018

Etude de 2 PC :

- création d'un garage et aménagement des façades d'une maison,
- construction suite à division parcellaire

Avis favorable pour les deux.

Présentation d'un projet porté par deux particuliers de création d'une zone d'étude de la faune et la flore en milieu naturel, étude de la faisabilité avec Natura 2000 pour installation dans les Brotteaux.

Le projet de rachat des locaux de la Mère Bourgeois avance, la Commune désire se porter acquéreur pour la démolition des bâtiments et pour la création de parkings.

Conseil Communautaire

Lors du dernier conseil communautaire un débat a eu lieu sur la cotisation due au SR3A (remplaçant du SBVA). Il est probable la cotisation actuelle sera maintenue (3,80 € /hab. pour la Commune).

Le prélèvement automatique (mandat SEPA) va être proposé pour les TAP et périscolaire.

Un CHSCT va être mis en place pour le personnel de la Communauté de Communes (65 agents pour un seuil à 50 agents).

Lors de la commission d'admission des places au multi-accueil de Pont d'Ain (crèche), il y a eu 30 refus sur 58 dossiers traités.

Accueil périscolaire sur la commune de Priay : si un passage à la semaine de 4 jours, la capacité d'accueil diminuerait de 17 enfants (modification du nombre maximum d'enfants encadrés par 1 agent).

Vote des tarifs des ALSH (très peu de variation des tarifs).

Cantine scolaire

La première permanence a eu lieu le 28 Mai, la dernière aura lieu le 29 Août 2018.

Le système d'inscription évolue à la rentrée : les inscriptions ne pourront se faire qu'en passant par le site internet (« Portail parent »).

Rapport des Pompiers d'Ambérieu

En 2017, 95 interventions ont eu lieu sur la commune (incendies- accidents de la circulation – incidents divers).

M. le Maire informe

Il va être procédé à des réfections partielles d'enduit sur les routes de la commune pour un montant total de 4 600 €.

Les non conformités relevées lors des contrôles annuels de sécurité sur les installations électriques domestiques des bâtiments de la commune seront reprises pour un montant prévisionnel total de 5 600 €.

LE MOT DU MAIRE

Les travaux d'agrandissement de l'école vont débuter en semaine 25 pour se terminer en semaine 34. La partie haute de la Rue de la Rivière sera interdite à tout stationnement de véhicules afin que les engins de chantier, véhicules hors gabarit ne rencontrent aucune difficulté de déplacement.

Respectez cette interdiction pour le bien de tous.

Gérard THEVEAUX